

riques d'huile qu'on répandit dans le fleuve. L'eau, très-agitée alors par un grand vent, fut soudain visiblement calmée. » Cette propriété de l'huile, » ajoute *l'Annual Register*, d'où ce fait est tiré, » est connue depuis long-tems; et » une ancienne loi du *code marin* ordonne que s'il » survient dans une tempête qu'on soit obligé de » jeter les marchandises à la mer, pour soulager » le navire, on commencera par jeter l'huile s'il » s'en trouve dans la cargaison.»

Un passage des *Colloques d'Erasmus* de Rotterdam, fait voir que cette vertu de l'huile ne lui a pas été inconnue; et aujourd'hui cette connoissance est assez générale parmi les marins de son pays. Tys Tireman, patron hollandais, battu d'une tempête qui avoit déjà enlevé son gouvernail et ses vergues, fit cesser la fureur des vagues au moyen de six barriques d'huile qu'il ordonna d'y verser. Linnée apprit de Gronow (voyage en Westro-Gothie, pag. 304.) qu'on reprochoit aux gens de mer hollandais, qui faisoient au Groënland, la pêche de la baleine, de tenir secrète cette propriété de l'huile, dont ils emportoient bonne provision pour les cas de nécessité. Les pêcheurs du Texel en ont toujours une certaine quantité avec eux dans la même vue; et on cite l'exemple d'un vaisseau, qui surpris par une tempête à la pêche du hareng, se sauva par quelque effusion d'huile, tandis qu'un autre qui ne